

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 209

présenté par
Mme Violland

à l'amendement n° 205 du Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'impact »

les mots :

« révélant l'impact ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement est de nature rédactionnelle.